



# APPEL POUR l'assistance sexuelle

## Ils disent Et vous ? OUI

L'accès à une vie affective et sexuelle constitue une liberté fondamentale et devrait être un droit véritable et inaliénable pour tous. C'est un enjeu fondamental pour la reconnaissance des personnes en situation de handicap, encore trop souvent considérées comme asexuées. Mais nombre d'entre elles sont privées de toute vie sexuelle parce que leur handicap les empêche d'accomplir certains gestes : cet accès à la sexualité, à leur corps, ne peut alors passer parfois que par l'aide d'un(e) assistant(e) sexuel(le).

Depuis le début de l'année, les déclarations se sont multipliées sur le sujet, la presse s'en est emparé,

les positions se sont aussi radicalisées, empêchant tout débat serein et constructif. Un élément pourtant essentiel à la vitalité démocratique d'un pays (**pages 46 à 51**).

C'est pourquoi, *Faire Face* et l'association CH(s)OSE lancent aujourd'hui un appel pour dire : **"OUI à l'assistance sexuelle des personnes en situation de handicap en France"** (**pages 56 et 57**).

Des personnalités l'ont déjà signé et expliquent pourquoi dans nos colonnes (**pages 52 à 55**). Des associations se sont aussi engagées.

À chaque citoyen désormais de prendre position sur le [www.faire-face.fr](http://www.faire-face.fr).

Reportage photos : Frédérique Jouval  
[fredjouval@yahoo.fr](mailto:fredjouval@yahoo.fr)





# Assistance sexuelle Appel à






**Refuser l'assistance sexuelle aux personnes en situation de handicap qui en ont besoin, c'est les priver d'une partie de leur citoyenneté. Refuser d'adapter des lois et d'engager une concertation nationale sur un sujet au cœur de la vie d'une partie de la population, c'est empêcher une démocratie de progresser. Comme à chaque fois en pareil cas, l'opinion publique doit réagir.**



**T**oute liberté et toute égalité légitimes doivent se conquérir quand elles sont refusées. C'est ainsi que l'on peut mieux vivre en société. Ce principe s'applique à tout ce qui fait un citoyen à part entière. Jusque dans son intimité. Parce qu'elles leur étaient refusées, les femmes ont conquis leur liberté et leur égalité sexuelles en 1968. Les homosexuels, dont la lutte continue, les ont aussi, en partie, conquises. Les personnes en situation de handicap les revendiquent à leur tour.

## LA SEXUALITÉ : DERNIER LEVIER DE LA RECONNAISSANCE SOCIALE

Pourquoi maintenant ? « *La sexualité est le dernier levier à actionner pour la reconnaissance des personnes en situation de handicap*, explique Pascale Ribes, présidente de l'association CH(s)OSE. *Leurs droits à la prise en compte de leurs besoins pour aller à l'école, travailler, accéder à la culture, aux transports et à la cité ont été reconnus, même s'ils ne sont pas toujours effectifs. Rien ne justifie qu'elles soient encore considérées comme asexuées. Faire en sorte que toutes celles qui le souhaitent puissent accéder, comme tout le monde, à cette liberté fondamentale qu'est la sexualité confortera leur place dans la société.* »

Cette reconnaissance sociale nécessite, pour les personnes que leur handicap empêche d'accomplir certains gestes, d'y pallier. En créant des services d'accompagnement sexuel. Leur objectif : proposer écoute, informations autour de la vie affective et sexuelle et, si besoin, mettre en relation les personnes en situation de handicap avec des assistants sexuels. Le rôle de ces assistants sexuels ? Prodiguer, dans le respect, une attention sensuelle, érotique et/ou sexuelle à une personne en situation de handicap ou permettre, à leur demande, l'acte sexuel à deux personnes qui ne peuvent pas l'accomplir sans aide. 

## CH(s)OSE : une association pour l'action collective

**CH(s)OSE**  
pour une vie affective et sexuelle  
des personnes en situation de handicap

Soutenir la création de dispositifs associatifs ou publics concernant la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap : c'est l'un des objectifs de l'association CH(s)OSE créée le 5 janvier 2011 à l'initiative du Collectif Handicaps et Sexualités (CHS). Elle souhaite également fédérer des personnes morales et physiques (personnes en situation de handicap, familles, professionnels, etc.) autour des orientations et des actions du CHS. Ce Collectif a été créé le 7 mars 2008 pour échanger et construire, avec les personnes en situation de handicap concernées et les pouvoirs publics, autour de propositions d'actions pour une meilleure prise en compte de la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Le CHS est composé de l'Association française contre les myopathies (AFM), l'Association des Paralysés de France (APF), la Coordination Handicap et autonomie (CHA), du Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP) et de Handicap international.

Informar la personne en situation de handicap, l'aider à formuler sa demande et, éventuellement, la mettre en relation avec un(e) assistant(e) sexuel(le) : c'est ainsi que CH(s)OSE conçoit le rôle d'un service d'accompagnement sexuel. Pour elle, l'assistance sexuelle « consiste à prodiguer, dans le respect, une attention sensuelle, érotique et/ou sexuelle à une personne en situation de handicap ou à permettre, à leur demande, l'acte sexuel à deux personnes qui ne peuvent pas l'accomplir sans aide. »

**Montant de l'adhésion** : 15 euros pour une personne physique, 60 euros pour une personne morale, 300 euros pour une personne morale de taille importante. **Contact** : chs.ose@gmail.com et formulaire d'adhésion en ligne sur le blog *Faire Face*.

Il s'agit donc de reconnaître les personnes en situation de handicap comme des êtres sexués à part entière, dans leur singularité. En allant jusqu'à leur procurer des sensations et des émotions intenses, pendant un moment d'échange et de partage avec un homme ou une femme spécialement formé(e) et rémunéré(e). Des professionnels encadrés et supervisés, offrant toutes garanties, comme il en existe notamment aux Pays-Bas, au Danemark, en Allemagne et en Suisse.

Une condition s'impose pour que de tels services puissent être institués en France : établir, comme le demande l'association CH(s)OSE, une exception à la loi se rapportant aux articles du code pénal<sup>(1)</sup> qui répriment le proxénétisme. Des textes exposant actuellement à de lourdes sanctions (jusqu'à sept ans de prison et 150 000 euros d'amende) tout individu, toute association qui

(1) Articles 225-5 à 225-12 du Code pénal. Est assimilé au proxénétisme « le fait par quiconque, de quelque manière que ce soit, de faire office d'intermédiaire entre deux personnes dont l'une se livre à la prostitution et l'autre exploite ou rémunère la prostitution d'autrui. » Selon un arrêt de la Cour de cassation pris en 1996, la prostitution consiste à « se prêter, moyennant rémunération à des contacts physiques de quelque nature qu'ils soient, afin de satisfaire les besoins sexuels d'autrui. »



mettrait en relation une personne en situation de handicap et un(e) assistant(e) sexuel(le). Seules une large mobilisation de l'opinion et la pression sur la représentation politique peuvent aboutir à une telle dérogation.

### UN PLAN D' ACTIONS À PLUSIEURS NIVEAUX

Une série d'initiatives ont été décidées à de multiples niveaux pour faire bouger les lignes en ce sens. Ainsi, les adhérents de l'APF réunis en assemblée générale ont-ils adopté, le 25 juin, une motion demandant « au président de la République, au gouvernement et aux parlementaires de faire évoluer la législation pour permettre la création de services d'accompagnement sexuel faisant appel et supervisant des assistants sexuels, dûment formés. Les adhérents de l'APF leur demandent également d'organiser le débat public sur ce sujet avec tous les acteurs concernés ».





**Condition *sine qua non* pour l'institution de services d'accompagnement sexuel en France : établir une exception à la loi se rapportant aux articles du Code pénal qui répriment le proxénétisme. C'est ce que demande l'association CH(s)OSE.**

Pour amplifier ce débat et déclencher un vaste mouvement d'opinion, le magazine *Faire Face*, mensuel des personnes ayant un handicap moteur et de leur famille et l'association CH(s)OSE (*lire encadré*) invitent ensemble chaque citoyen, chaque association représentative, à soutenir et signer, à partir du 15 septembre sur le blog [www.faire-face.fr](http://www.faire-face.fr), un appel en faveur de l'assistance sexuelle des personnes en situation de handicap dans notre pays, arguments et explications à l'appui (*lire pages 56-57 le texte de l'appel*). Les signatures commencent à affluer. Y compris celles de personnalités dont les prises de position courageuses marquent le grand public.

(2) <http://asexybilite.skyrock.com/>

(3) Entre autres : *L'Express*, *Famille chrétienne*, *Actualités sociales hebdomadaires*, France 2, France Inter et des sites internet comme [liberation.fr](http://liberation.fr), [les.inrocks.fr](http://les.inrocks.fr), [le.post.fr](http://le.post.fr)

Autre action prévue par l'association CH(s)OSE : le lancement d'un manifeste. Sous son nom propre ou sous un pseudonyme, chaque personne concernée y affirmera selon le cas avoir assuré un accompagnement sexuel, avoir bénéficié d'une assistance ou avoir enfreint la loi en l'organisant. En 1971, 343 femmes qui s'étaient elles-mêmes baptisées les "Salopes" avaient usé du même procédé pour réclamer la légalisation de l'avortement.

« *Nous inviterons aussi à signer tous les candidats aux élections, présidentielle et législatives de 2012, et leurs signatures seront rendues publiques*, annonce Pascale Ribes, résolue à *avancer à coups de mini victoires*. » Exemple : la moindre invitation à discuter avec les opposants à l'assistance sexuelle, en public ou dans les médias, a jusqu'ici toujours été acceptée par les membres de CH(s)OSE.

Parallèlement, une campagne d'adhésion à CH(s)OSE et une campagne de communication sur l'assistance sexuelle sont envisagées, même si les modalités n'en sont pas encore définies. Une avancée importante, mais pas la seule, à mettre en œuvre pour que la sexualité des personnes en situation de handicap puisse s'épanouir. Ainsi, en complément, l'association compte également organiser, à leur intention, des ateliers de développement personnel et de séduction.

Des ateliers proposant le même contenu, à raison d'une séance par mois pendant un an, ont déjà été mis en place, cette année, par l'association Asexybilité<sup>(2)</sup>. « *La sexualité siège plus encore dans la tête qu'entre les jambes* », rappelle son président, Charly Valenza. Depuis des années, il se bat pour ouvrir, dans la région de Marseille, le premier service d'accompagnement sexuel français. « *Même à titre expérimental, sous le contrôle de toutes les autorités publiques ou administratives, nous sommes prêts à le créer. Et nous entretenons le plus possible le dialogue avec les représentants des associations qui n'y voient que des objections.* »

## LE "COUP DU MÉPRIS" DE ROSELYNE BACHELOT

L'assistance sexuelle a déjà fait l'objet d'un dossier complet dans le numéro 694 de *Faire Face* publié en février. *Sexe, amour et handicap*, documentaire de Jean-Michel Carré, diffusé par France 2 le 24 février, a apporté un éclairage déter- ➤



À plusieurs reprises cette année, la ministre des Solidarités et de la cohésion sociale, Roselyne Bachelot, s'est déclarée opposée à l'assistance sexuelle, empêchant tout débat.

minant. De quoi emporter l'adhésion du plus grand nombre. D'autant que des médias de poids<sup>(3)</sup> avaient, à cette occasion, objectivement mis en évidence les attentes des personnes en situation de handicap en matière de sexualité et l'intérêt pour elles de l'assistance sexuelle.

D'où la montée au créneau de ceux qui y sont opposés. Auxquels le gouvernement, entre autres, a largement prêté l'oreille. Et fait écho. Dès que l'assistance sexuelle a été évoquée dans l'actualité, un tir de barrage a été déclenché. Par le mépris. « Je suis rigoureusement, formellement, totalement

opposée à un truc pareil », déclare, le 6 janvier, Roselyne Bachelot, ministre des Solidarités et de la cohésion sociale, en espérant sans doute éviter ainsi toute discussion. Une curieuse conception de la démocratie.

La « pénalisation » par 3 000 euros d'amende et une peine pouvant aller jusqu'à six mois de prison de la « clientèle de la prostitution » est préconisée par le rapport<sup>(4)</sup> d'un groupe de députés daté du 26 avril. Un document de près de 400 pages pour lequel ces députés de tous bords ont procédé à une centaine d'auditions en sept mois. À partir de postulats déconcertants. Entre autres (page 200) : « La personne humaine n'est pas propriétaire de son corps, ce qui fait obstacle à ce qu'elle en dispose librement. » Une extrapolation de l'article 16-1 du Code civil indiquant : « Chacun a droit au respect de son corps. Le corps humain est inviolable, ses éléments et ses produits ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial. »

Plus grave encore : sans avoir, à aucun moment, auditionné les principales associations qui représentent les personnes en situation de handicap, à l'exception de Femmes pour le dire, femmes pour agir, les auteurs de ce rapport font, sans vergogne, l'amalgame entre assistance sexuelle et prostitution. En s'autorisant à donner leur avis.

## DES PARLEMENTAIRES AUX ARGUMENTS AFFLIGEANTS

Tout en niant le droit à une vie sexuelle, ils voient « mal pourquoi ce droit serait limité aux seules personnes en situation de handicap et à certaines d'entre elles en particulier ». Autant se demander pourquoi les fauteuils roulants ont été conçus plus particulièrement pour les personnes à mobilité réduite. Ce droit à une assistance serait « une stigmatisation des personnes handicapées dont la situation serait considérée comme tellement problématique qu'elle justifierait l'instauration d'une exception juridique ». Les mesures spécifiques comme l'AAH ou les places de stationnement réservées ne semblent pas stigmatiser quiconque.

Dernier argument « choc » : « L'assistance sexuelle reviendrait à dénier symboliquement aux personnes en situation de handicap la possibilité de mener une vie sexuelle en dehors de cette circonstance. » Un contresens révélant une grande méconnaissance du sujet. Donner aux personnes lourdement handi-

(4) Disponible sur [www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3334.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3334.asp)

## Huit dates-clés

**2005** : Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui précise : « *Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté.* »

**2007** : Colloque "Dépendance physique : intimité et sexualité" au Parlement européen de Strasbourg, à l'initiative du Collectif inter associatif Handicaps et Sexualités (cf. encadré page 48).

**2008 (7 mars)** : Lancement officiel du Collectif Handicaps et Sexualités (CHS) au Sénat.

**2009 (juin)** : Première promotion d'assistant(e)s sexuel(le)s francophones, six hommes et six femmes, formés par l'association suisse SExualités et Handicaps Pluriels (SEPH).

**2010 (janvier)** : Création au sein du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPPH) d'un groupe de travail "Sexualités, vie affective et parentalité".

**2010 (26 novembre)** : Colloque "Handicap, affectivité, sexualité, dignité" à la Mairie de Paris.

**2011 (5 janvier)** : Assemblée générale constitutive de l'association CH(s)OSE.

**2011 (24 février)** : Diffusion de *Sexe, amour et handicap*, documentaire de Jean-Michel Carré sur France 2.

capées la possibilité de découvrir leur propre corps et les sensations qu'il peut leur procurer, c'est leur permettre d'aller ensuite à la découverte du corps d'une autre personne. Et d'avoir alors la même vie sexuelle que tout le monde.

Anticipant les conclusions répressives de ce rapport, Roselyne Bachelot condamne à nouveau, le 30 mars, l'assistance sexuelle en se déclarant « *résolument opposée à la mise en place de services tarifés de ce type. Ce n'est pas l'idée que je me fais de la promotion du droit des femmes, ni, du reste, de la dignité des personnes handicapées* ». La ministre semble ignorer que des hommes figurent en bon nombre parmi les assistants sexuels à l'étranger et que le seul assistant sexuel français formé en Suisse... est un homme. Quant à la dignité des personnes handicapées, pourquoi ne pas leur demander à elles ce qu'elles en pensent ?

### DES POSITIONS QUI ÉVOLUENT

Ces postures ébranlent Jean-François Chossy. La création de services d'accompagnement sexuel aurait pu reposer sur une proposition de loi que le député UMP de la Loire devait présenter, il l'avait annoncé à *Faire Face*, « *dans le courant du*

*premier trimestre 2011* ». Une initiative ajournée. « *Ma vérité d'aujourd'hui n'est pas celle que j'avais hier*, confiait Jean-François Chossy en juin. *Beaucoup de choses ont fait évoluer ma pensée. Pas encore mon action.* »

Son nouveau projet : présenter au Premier ministre, en principe en septembre, un rapport sur "l'évolution des mentalités et le changement de regard porté par la société sur les personnes handicapées". Une mission officielle sur ce thème lui a été confiée par François Fillon en novembre 2010. En raison de son ampleur, Jean-François Chossy a demandé, en mai, la prolongation de sa mission. D'où l'obligation de céder à son suppléant (c'est la règle) le siège de député qu'il occupait depuis dix-huit ans. « *Un chapitre important de mon rapport sera consacré à l'accompagnement sexuel* », promet-il. Prônant « *l'accès à la sexualité pour tous* », il soulignera que « *toute personne doit pouvoir recevoir l'assistance humaine éventuellement nécessaire à l'expression de sa sexualité* ». Une conception plus globale que ne le réclament les personnes en situation de handicap. « *Le moment venu, je me prononcerai très officiellement sur l'assistance sexuelle. Avoir décidé que le CNCPPH devait l'inscrire à son programme me paraît déjà significatif* », proclamait en février Patrick Gohet, président du Conseil national consultatif des personnes handicapées. Se disant « *en position d'écoute* », Patrick Gohet recommande aujourd'hui de « *ne pas passer en force, mais de travailler plutôt à une réponse consensuelle* ».

Modifier sa stratégie, se retrancher sur des positions moins exposées, ou même carrément changer d'avis, tout le monde en a le droit. Il est même courageux de l'annoncer clairement. Les petites phrases lapidaires et les volumineux rapports alimentent la polémique. Rien ne vaut, pour prouver la vitalité de la démocratie dans notre pays, un débat et une concertation au grand jour sur un sujet aussi sensible que l'assistance sexuelle. Refuser en revanche cette avancée, par mépris, par méconnaissance, étroitesse d'esprit, entêtement ou lâcheté ne peut avoir qu'un seul effet : renforcer la détermination à l'obtenir. ●

■ Texte Jean-Louis Rochon



# Françoise Gil, sociologue

## « La répression de la sexualité m'exaspère. »

**Sociologue militante, chercheuse contractuelle au Laboratoire d'anthropologie sociale de l'EHESS<sup>(1)</sup> à Paris et enseignante dans des écoles d'éducateurs, Françoise Gil axe son travail sur la question de la sexualité, et notamment sur la prostitution.**



“**J**e m'intéresse aux professions du sexe depuis de nombreuses années. Il n'y a pas de raison de ne pas reconnaître ces métiers, dont l'assistance sexuelle pour les personnes en situation de handicap, lorsqu'ils sont voulus et choisis : j'insiste sur la liberté d'exercer et déplore qu'il n'y ait pas de lutte plus efficace contre les réseaux et l'exploitation de femmes et d'hommes. Mais, parmi toutes et tous les prostitué(e)s que je connais, un grand nombre se disent travailleur(euse)s du sexe et fier(ère)s de l'être.

Il faut utiliser les mots justes, la prostitution est un métier : savoir gérer le client, comprendre la demande... L'exercer auprès de personnes handicapées est une “prostitution spécialisée” qui nécessite une formation spécifique. Ce n'est pas le rôle d'une infirmière, d'un éducateur, encore moins d'une mère face au désespoir de son fils ou de sa fille ! Un tel acte doit être, selon moi, une prestation. L'assistant(e) sexuel(le) se déplace, est payé(e) : c'est en instituant les choses dans un cadre que tout est bien plus clair. Mais c'est en criminalisant l'exercice de la prostitution et en marginalisant ses acteurs qu'elle devient clandestine et sordide. Les travailleurs du sexe qui ont choisi ce métier devraient avoir un statut, des droits et des devoirs comme tout le monde. Dans le cas de l'assistance sexuelle, il existe de nombreux opposants, dont le Nid, qui parlent de “marchandisation des corps” sans distinguer les différentes situations existantes. Quant aux féministes abolitionnistes, qu'elles s'occupent de leur propre dignité... La répression de la sexualité m'exaspère. Les moralisateurs de tous ordres ne prennent pas

en compte la demande, le désir, le manque, la souffrance physique et morale. Leur enfermement dans une construction idéologique qui se veut sans appel ruine toute possibilité de dialogue.

En France, on meurt d'idéologies, de dogmatisme et la plupart des responsables politiques ne veulent pas se mouiller. Il existe une espèce de blocage, de puritanisme et de peur du sexe qui diabolise la prostitution, puissant révélateur du vécu d'une société. Cet ordre moral sévit sur tout et l'accès à la sexualité est refusé à celles et ceux qui sortent du cadre normatif établi. Notre société est malade du sexe, sans compter tout le déballage qui est fait autour de cette question-là.

Le désir sexuel est un besoin physiologique chez tout individu. L'interdire est d'une violence extrême et l'abstinence doit être un choix individuel. Il faut qu'il y ait un débat pragmatique et objectif. Qu'il repose sur cette question essentielle : a-t-on le droit de laisser des personnes qui sont dans l'impossibilité d'accéder au plaisir sans assistance dans une telle souffrance ? Il faut que la société ait un déclic. » ●

(1) École des hautes études en sciences sociales  
<http://las.ehess.fr>

■ **Propos recueillis par Catherine Faye / Photo Sébastien Le Clézio**





# Jean-Michel Carré, réalisateur

## « *Un devoir de fraternité.* »

**Cinéaste audacieux et engagé, Jean-Michel Carré a consacré un film, *Sexe, amour et handicap*, à l'assistance sexuelle des personnes en situation de handicap.**

“ **J**e fais des films pour mettre plus d'humanité dans notre société. J'estime que les êtres humains ont le devoir de s'entraider. En réparant les malheurs qui surviennent. En compensant les injustices qui se présentent. Voilà comment je conçois la fraternité.

Le handicap peut être vécu comme une injustice. Et c'est une injustice encore plus flagrante de ne pas reconnaître que les personnes en situation de handicap ont une libido, comme tout le monde. Qu'il leur est insupportable, comme à tout le monde, d'être privées de sexualité.

Ce plaisir passe par la rencontre avec quelqu'un d'autre, du contact, des caresses, de la sensualité. Il n'y a rien là de pervers ou de dégradant. Même s'il ne dure que quelques minutes et même sans pénétration, l'acte sexuel procure des sensations que l'être humain, au cours de son évolution, a rendues très élaborées et chargées de sens.

Pour les ressentir, les personnes en situation de handicap, parfois très lourd, doivent pouvoir recourir aux services d'un(e) assistant(e) sexuel(le). D'autant qu'il y a, en France, des hommes et des femmes prêts à suivre la formation qui leur permettra d'aller à la rencontre des personnes en situation de handicap, de découvrir ce qu'elles ont à nous apporter et de leur donner ce plaisir unique, de ressentir ne serait-ce que la peau de l'autre. Ce sera un échange valorisant, ainsi que le montre mon film *Sexe, amour et handicap*<sup>(1)</sup>. Ce sera, aussi, un nouveau métier à créer en France.

### PROFITER DES ÉLECTIONS DE 2012

Les moralisateurs voudraient que cette assistance sexuelle soit bénévole. Cela reviendrait à mépriser la formation, le savoir-faire, la volonté et le temps de partager un moment intense avec une personne en situation de handicap. Ce serait donc nier la



qualité d'assistant(e) sexuel(le). Le bien-être ainsi procuré doit être rémunéré à l'instar de l'assistance apportée notamment par les kinésithérapeutes ou les infirmier(ère)s.

Comme bien des lois en France, celles sur la sexualité placent les populations concernées en position bancale. Interdire l'assistance sexuelle culpabilise les familles des personnes en situation de handicap ainsi que les professionnels qui s'en chargent. On se met en infraction pour une juste cause.

Interdire, c'est la solution de facilité. Cela évite de réfléchir, de se questionner sur soi-même. Une attitude qui a engendré de multiples vagues de contestation et autant de combats. Y compris en matière de sexualité. C'est par une lutte acharnée, qu'en 1968, les Françaises ont enfin obtenu leur liberté sexuelle. Avec des hommes engagés à leur côté. Aujourd'hui, pour obtenir l'assistance sexuelle, les personnes en situation de handicap, avec des "valides" pour les soutenir et les aider, doivent se mobiliser, en appeler à l'opinion générale, lancer la réflexion, engager un combat essentiel pour le respect des différences. Elles devront exiger de tous les candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives de 2012 qu'ils prennent clairement leurs responsabilités sur ce point. Une occasion à ne pas laisser passer. » ●

(1) Diffusé le 24 février 2011 sur France 2. Disponible en DVD sur [www.films-graindesable.com](http://www.films-graindesable.com)

Propos recueillis par Jean-Louis Rochon  
Photo Sébastien Le Clézio

## « L'assistance sexuelle va bien au-delà d'une simple relation sexuelle marchande. »

**Bruno de Stabenrath est écrivain. Il est devenu tétraplégique suite à un accident de voiture, en 1996. Son premier roman, *Cavalcade*, a été adapté au cinéma. Il vient de publier *Je n'ai pas de rôle pour vous*.**

*Faire Face* : Qu'est-ce qui, selon vous, justifie la création de services d'accompagnement sexuel pour les personnes présentant un lourd handicap ?

**Bruno de Stabenrath** : J'ai décidé de signer cet appel car il s'agit d'une cause juste. De nombreuses personnes lourdement handicapées sont confrontées à une vraie misère affective et sexuelle. Cette solitude n'est pas acceptable car tout le monde a besoin d'amour, de tendresse, de câlins, de sexe... La société nie depuis trop longtemps le fait que les personnes handicapées ont les mêmes désirs que les valides et, pour certaines d'entre elles, aucun moyen de les satisfaire. Il faut arrêter de se voiler la face.

*FF* : La création de ces services est-elle un pis-aller, faute d'une intégration suffisante des personnes en situation de handicap dans notre société ?

**B. de S.** : Je suis le premier à souhaiter que les personnes en situation de handicap puissent, comme tout le monde, faire des rencontres au travail, dans les bars ou sur Internet. Mais cela supposerait qu'elles soient beaucoup plus intégrées à la société qu'elles ne le sont aujourd'hui. En attendant que ce temps arrive, si jamais il arrive, pour toutes les personnes en situation de handicap, sans exception, on ne peut pas se contenter de nier leur besoin de sexualité. Il faut leur apporter une réponse : le recours à des assistants sexuels en est une, parmi d'autres.

*FF* : Quelles prestations doivent proposer les assistants sexuels ?

**B. de S.** : Cet appel pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Qui va financer ces assistants ?



Comment seront-ils formés ? Jusqu'où pourront-ils aller dans la satisfaction des désirs ? Qui pourra y faire appel ? Etc. Pour ma part, j'imagine trois niveaux de prestations : des massages qui permettraient aux personnes de découvrir leur corps ; des étreintes et des caresses sur tout le corps, en dehors des parties intimes ; l'acte sexuel qui irait jusqu'à la jouissance, avec pénétration si tel est le souhait de l'utilisateur du service, voire même une certaine mise en scène, si encore une fois, la personne formule ce besoin. Ce qui me semble primordial, c'est que sa demande soit écoutée et satisfaite, sous peine d'engendrer encore plus de frustration. Et qu'il soit libre de choisir l'assistant de son choix.

*FF* : Certains assimilent ces assistants à des prostitués ? Pour vous, qu'est-ce qui les distingue ?

**B. de S.** : On ne peut pas réduire les assistants sexuels à des prostitués. D'abord parce que l'acte sexuel ne sera pas systématique. Dans mon esprit, il ne constitue que le troisième niveau de la réponse que peuvent apporter les assistants sexuels, dans le cadre d'un parcours formalisé. Plus généralement, ce qu'apporteront ces professionnels, formés et suivis, va bien au-delà d'une simple relation sexuelle marchande : ils dispenseront écoute, tendresse, etc. et aideront les personnes en situation de handicap à se reconnecter avec leur corps. ●

Propos recueillis  
par Franck Seuret  
Photo  
Franck Camhi





## Brigitte Lahaie, animatrice sur RMC

# « La France se croit sexuellement très libérée : elle ne l'est pas ! »

**Pour Brigitte Lahaie, animatrice de *L'Amour et vous* depuis dix ans sur RMC <sup>(1)</sup>, une vaste mobilisation s'impose face aux pouvoirs publics quand les lois doivent évoluer.**



“**J**e travaille sur la sexualité depuis trente ans. Je me suis donc forcément demandé pourquoi la sexualité des personnes en situation de handicap est à ce point taboue. La sexualité de nos parents est également taboue. On se refuse à imaginer ce qui se passe entre eux. On ne conçoit pas non plus que les personnes âgées aient une vie sexuelle.

Nous avons du mal à admettre et à comprendre la sexualité de personnes trop différentes de nous. Et puis on ne peut fantasmer sur quelqu'un que s'il nous fait envie. Or, personne n'a envie de se trouver en situation de handicap ou d'être vieux. L'attraction pour les personnes en situation de handicap ou âgées est même considérée comme une perversion.

Être privé de toute sexualité peut engendrer une terrible souffrance, une énorme frustration. Soit on l'accepte et on en tire de la force. Je pense qu'il faut avoir foi en la force psychique de l'humain. Mais cette privation peut aussi rendre très malheureux et il faut alors satisfaire les besoins qui s'expriment. C'est dans ces circonstances que l'on mesure le conservatisme et le poids du moralisme qui pèsent sur notre pays. La France se croit sexuellement très libérée : elle ne l'est pas ! Son idéalisation de la sexualité ne lui permet pas de distinguer nettement le rapport sexuel “hygiénique” de l'affect. Leur incapacité à bien séparer les deux pose problème à beaucoup de femmes.

### BANALISER LE SERVICE SEXUEL

Pour celles-ci, une femme se dégrade en se servant de son corps pour donner du plaisir à un homme. Pourtant, la dignité et la liberté de la femme reposent d'abord sur sa possibilité de faire ce qu'elle veut de son corps. Quand je dresse le bilan, les actes sexuels

rémunérés que j'ai eus quand j'étais actrice de films pornographiques m'ont valorisée, enrichie, dans tous les sens du mot, plutôt que dégradée.

Des hommes et des femmes peuvent juger humiliant d'être obligé de payer un acte sexuel. C'est pourtant ce qui me paraît le plus simple dans certains cas. D'ailleurs combien de couples paient finalement très cher, d'une façon ou d'une autre, leurs relations intimes ? Il y a toujours une contrepartie.

Je suis tout à fait favorable à la banalisation du service sexuel au sens large du terme, en lui donnant un statut social. Avec un service particulier pour les personnes en situation de handicap. Parce que n'importe quel(le) prostitué(e) ne peut pas s'en charger. Une certaine compréhension du handicap est nécessaire.

Comment y parvenir ? Je crois que les pétitions peuvent de plus en plus faire avancer la démocratie. Je crois qu'avec Internet on peut communiquer largement et rassembler un grand nombre d'adhésions à une cause ou à une idée. Ce qui donne de la force face aux pouvoirs publics, c'est mobiliser beaucoup de monde. On peut y arriver, c'est une preuve de la vitalité de la démocratie. Quand l'opinion est mobilisée, quand elle s'exprime largement, les lois finissent par s'adapter à l'évolution de la société. Parfois très tard. Mais il faut rester positif et se montrer optimiste. » ●

(1) Émission en direct sur RMC de 14 à 16 heures, du lundi au vendredi. Brigitte Lahaie vient aussi de publier *Réponses aux 100 questions les plus posées sur l'amour* aux Éditions France Empire, 216 pages, 18 €. Son site : <http://brigittelahaie.fr>

Propos recueillis par Jean-Louis Rochon  
Photo DR

# OUI à l'assistance en situation de

Accepteriez-vous une vie sans relation sexuelle, alors que vous en avez le désir ? Accepteriez-vous, alors que c'est votre souhait, de ne pas connaître votre corps dans ce qu'il a de plus intime, de ne pas connaître celui de l'autre ? Aujourd'hui en France, des hommes et des femmes se trouvent privés de toute vie sexuelle parce que leur handicap les empêche d'accomplir certains gestes.

Accepteriez-vous d'être considéré comme un être asexué, désincarné, sans désir, ni besoins ? Les personnes en situation de handicap subissent de tels préjugés.

Accepteriez-vous d'accomplir un geste intime pour votre adolescent ou votre jeune adulte parce que son handicap l'empêche de le faire lui-même, alors que vous savez que l'épanouissement d'un individu passe par le respect de son intimité et de son corps ? Les parents d'adolescent(s) et de jeune(s) adulte(s) en situation de handicap sont confrontés à de telles situations.

Les professionnels qui accompagnent les personnes en situation de handicap se retrouvent, eux aussi, dans des situations difficiles et parfois même limites moralement et légalement : demande d'aide pour des gestes sexuels, de mise en relation avec un tiers, etc.

La vie affective et sexuelle de chaque être humain ne nécessite aucun accord ou autorisation *a priori* de qui que ce soit. L'accès à une vie affective et sexuelle constitue une liberté fondamentale et doit être un droit véritable et inaliénable pour tous.

Toute personne doit pouvoir recevoir l'assistance humaine éventuellement nécessaire à l'expression de sa sexualité. Aucune décision concernant la vie affective et sexuelle ne peut être prise par un tiers, si elle ne s'appuie pas sur le consentement éclairé de la personne.

Pour certaines personnes lourdement handicapées, cet accès à une vie affective et sexuelle passe par la mise en place de services d'accompagnement sexuel. Ces services seraient à la fois des lieux d'information, d'aide à la formulation de leur demande et de mise en relation avec un assistant sexuel.

Cet assistant, homme ou femme, aurait pour rôle de répondre à un besoin d'apprentissage et de découverte de l'intimité, mais aussi de prodiguer, dans le respect, une attention sensuelle, érotique et/ou sexuelle. Il pourrait aussi permettre l'acte sexuel entre deux personnes qui ne peuvent l'accomplir sans aide.

Le recours à un(e) assistant(e) sexuel(le) n'est pas LA seule solution à proposer aux personnes en situation de handicap mais il doit être un choix possible, librement consenti et éclairé, dans une relation humaine.

Or, l'assistance sexuelle est aujourd'hui assimilée à de la prostitution et ceux qui mettent en relation assistant(e) sexuel(le) et personne en situation de handicap à des proxénètes.

Pourtant, prostitution et assistance sexuelle se différencient sur plusieurs points, notamment :

- Les assistant(e)s sexuel(le)s suivent une rigoureuse procédure de recrutement et une formation à l'accompagnement sensuel et érotique.
- Les assistant(e)s sexuel(le)s sont formé(e)s pour permettre l'autonomie des personnes en situation de handicap dans la conduite de leur vie affective et sexuelle. Ils/elles animent ainsi des ateliers de séduction, d'estime de soi par l'estime de son corps, etc.



# sexuelle des personnes handicap en France !

- Les séances d'assistance sexuelle font l'objet d'évaluations et d'analyses des pratiques professionnelles.
- Les assistant(e)s sexuel(le)s bénéficient d'un suivi psychologique individualisé.

Pour en finir avec les préjugés ;

Pour en finir avec les situations douloureuses, limites, illégales ;

Et pour construire une société ouverte à tous :

Le magazine *Faire Face*<sup>(1)</sup> et l'association CH(s)OSE<sup>(2)</sup> lancent un appel pour dire :

**OUI à l'assistance sexuelle des personnes en situation de handicap en France !**

***Faire Face*<sup>(1)</sup> et l'association CH(s)OSE<sup>(2)</sup> invitent chaque citoyen à soutenir et à signer cet appel sur [www.faire-face.fr](http://www.faire-face.fr) à partir du 15 septembre. ●**

**Parmi les premiers signataires :** Daniel Borrillo (professeur de droit à l'Université de Paris Ouest, chercheur associé au CNRS), Jean-Michel Carré (réalisateur), Jeanne Cherhal (chanteuse), Grégory Cuilleron (cuisinier et animateur télé), Marie Darrieussecq (écrivain), Véronique Dubarry (élue EELV, adjointe au maire de Paris en charge des personnes en situation de handicap), Françoise Gil (sociologue), Jacques Grison (photographe), Marie-Élisabeth Handman (anthropologue, féministe), Alain Kirili (artiste sculpteur), Brigitte Lahaie (animatrice sur RMC), Ariane Lopez-Huici (artiste photographe), Janine Mossuz-Lavau (politologue/sociologue), Jean-Luc Romero (conseiller régional d'Île-de-France, PS), Jean-Pierre Sinapi (réalisateur), Bruno de Stabenrath (écrivain), Louis-Georges Tin (fondateur de la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie), Richard Yung (sénateur des Français de l'étranger, PS)...

**Plusieurs associations ont également déjà signé cet appel :** Act-Up Paris, AIDES, Association [im]Patients Chroniques & Associés, Association nationale pour l'intégration des personnes handicapées motrices (ANPIHM), Association des Paralysés de France (APF), Choisir sa vie, École2demain, Groupe de réflexion et réseau pour l'accueil temporaire des personnes en situation de handicap (Grath), GCSMS AIDER, Handi-Social, Jaccede.com, Les Amis du Bus des Femmes, Starting-Block...

(1) ***Faire Face*** est LE mensuel d'informations spécialisé sur le handicap. Il s'adresse aux personnes en situation de handicap moteur et à leur famille et est édité par l'Association des Paralysés de France.

**Contact :** [faire-face@apf.asso.fr](mailto:faire-face@apf.asso.fr)

(2) **L'association CH(s)OSE**, créée le 5 janvier 2011 à l'initiative du Collectif Handicaps et Sexualités (CHS), regroupe des personnes morales (APF, GIHP, CHA, ASBH, Choisir sa vie, Handivol...) et des personnes physiques. Elle a pour objectif de militer en faveur d'un accès effectif à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap, notamment à travers la création de services d'accompagnement sexuel. **Contact :** [chs.ose@gmail.com](mailto:chs.ose@gmail.com)